

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 5 décembre 2016, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2016-12-246**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Résolution 2016-12-247**

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

**QUE** le budget pour l'exercice financier 2017 de la municipalité de Saint-Malo, prévoyant des dépenses au montant de 1 483 106 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**ATTENDU QUE** le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

**Résolution 2016-12-248**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

**D'accepter** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 21.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière